COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JANVIER 2023

L'AN deux mil vingt-trois, le 05 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONS, dûment convoqué le 23/12/2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CHASSAIN, Maire.

Heure du début de la séance : 19 h

PRESENTS : Didier CHASSAIN, Jérôme GIBOIN, Brigitte FAYET, Valérie BOUCHERET, Nadine DURAND, Nadine PAGET, Jean-François DOUCE, Maïder GAGER, Davy MAYMONT
ABSENTS représentés : Marc TERRET, conseiller a donné procuration à Monsieur Didier CHASSAIN
ABSENTS : Danielle LISA, Julie PIET, Jean-Luc BARDOT, Laetitia FERREIRA.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint.**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Madame Nadine DURAND est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

A DEBATTRE

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du 01/12/2022 : il n'y a pas de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Convention pour les contrôles des poteaux incendie : Mr le Maire rappelle que la collectivité a la charge du contrôle de ses poteaux incendie. La SEMERAP propose à la collectivité de renouveler la convention de prestation relative aux contrôles des poteaux incendie. Cette convention précise les missions de la SEMERAP et les modalités d'exécution.
Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De retenir la proposition de la SEMERAP avec les tarifs suivants : 34,10 € HT par poteau incendie,**
- **De faire effectuer ces contrôles tous les deux ans,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la SEMERAP.**

Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : Mr le Maire rappelle :

- La faculté pour la collectivité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires de son personnel qui garantirait les frais laissés à sa charge,
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité et établissement publics les résultats de la consultation lancée au cours du second trimestre 2022 ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la commande publique ;

DECIDE d'accepter la proposition suivante :

Assureur : ALLIANZ

Courtier : SCIACI Saint Honoré

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2023

Modalités de maintien des taux : 2 ans

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Régime : capitalisation

Conditions :

* Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : Risques garantis :
- Décès
- Accident et maladie imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité / adoption / paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique,
- Mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire

Taux : 6,83 % avec une franchise retenue : 30 jours sur tous les risques

* Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : Risques garantis :

- Accident et maladie professionnelle
- Grave maladie
- Maternité / adoption / paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Taux : 1,05 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la facturation du Centre de Gestion au titre de la réalisation de la mission facultative.

- PREND ACTE que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le Centre de Gestion fera l'objet d'une facturation annuelle qui sera calculée comme suit :

Taux X Masse salariale annuelle assurée

Avec un taux 0.19 % de la masse salariale des agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL et de 0.04 % de la masse salariale des agents non affiliés CNRACL.

Le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance,
- Monsieur le Maire à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Titularisation d'un employé communal : Mr le Maire explique qu'il s'agit de délibérer sur le statut de Mr Raphaël Greliche, employé communal. Il rappelle que Raphaël a été embauché à la commune comme contractuel depuis le 01/05/2018, puis comme stagiaire le 01/02/2022. Il a effectué un an de stage et il doit ou pas être titularisé au 01/02/2023.
Après délibération et à l'unanimité, vu le travail satisfaisant effectué par cet agent, vu l'attestation de suivi de formation d'intégration établie par le CNFPT, le Conseil Municipal décide de titulariser Mr Raphaël GRELICHE à partir du 01 Février 2023. Il effectuera 20h par semaine au grade de « Adjoint Technique Territorial » à temps non complet.

Salle polyvalente : Jérôme présente le compte-rendu de l'étude faite par l'ADHUME sur la rénovation énergétique de la salle polyvalente. Cette étude a été basée sur le changement des menuiseries, l'isolation des murs et de la toiture et le changement du système de chauffage et de la VMC. Le coût global de l'opération pourra être compris dans une fourchette entre 500 000 € et 630 000 € HT … Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal trouve cette offre trop onéreuse et décide de demander en 2023 des devis pour déjà remplacer les menuiseries et isoler les murs .

Débat d'Orientation Budgétaire (DBO) : Mr le Maire rappelle les principales dépenses envisagées pour 2023 :

BUDGET ASSAINISSEMENT :

- Fin des travaux de la nouvelle station
- Diagnostic des réseaux d'assainissement et étude de la 10ème tranche « les Renodents/ Villard

BUDGET COMMUNE :

- Suite enfouissement réseaux aériens Rue des Ferrats
- Chemins de randonnée : création
- Eglise : rénovation de l'entrée
- Etude énergétique des logements communaux et de la salle polyvalente
- Projet Solaire Dôme avec la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce programme de travaux et de demander des subventions au Conseil départemental, au Conseil Régional et à l'Etat pour les travaux à l'église et le projet Solaire Dôme.

Syndicat Intercommunal d'électricité et de Gaz/ Territoire d'Energie : Mr le Maire présente la demande du SIEG de changer les commandes d'Eclairage Public de la commune. Il en coûterait 410 € à la commune sur un programme d'investissement de 4 100 €. **Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier ce dossier à Jérôme pour comprendre la plus-value de ce changement.**

Fioul : Contrat collectif d'achat : Mr le Maire explique que l'entreprise LARZAT/MEYRONNE de Maringues pourrait être intéressée par un groupement de commandes afin de livrer du fioul sur MONS. Il en découlerait un rabais sur le prix de livraison. **Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier ce dossier à Mr le Maire.**

Soirées culturelles : Maïder fait part de la demande du conseil départemental qui cherche des salles pour y organiser des soirées culturelles comme il a été fait à MONS en novembre dernier. **Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer sa salle une année sur deux, donc pour 2024.**

Site Internet : Nadine Paget explique que Mme DUTHON qui habite rue des Pacourins, dans le cadre d'une reconversion professionnelle , souhaiterait « relooker » le site internet de notre commune. Nadine présente le « book » que Mme Duthon a réalisé. **Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande et confie à Nadine le soin de gérer ce dossier.**

INFORMATIONS

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : elle se réunira Lundi 16 Janvier 2023 en présence de Mr le représentant de l'administration.

Commission de révision de la liste électorale : elle se réunira fin janvier afin de mettre à jour la liste.

Compte rendu du repas des Anciens : il a eu lieu le Dimanche 18 Décembre 2022 à 12h à la salle polyvalente. Beaucoup de compliments de la part des 64 présents pour l'organisation et le bon repas concocté par les restaurateurs de « l'Alambic ». Les colis pour les plus de 70 ans ont été livrés et seront distribués par le CCAS Mercredi 18 Janvier.

Vœux du Maire : ils ont eu lieu Dimanche 8 Janvier en présence d'une centaine de personnes dont Mme la Députée Mme Christine PIRES-BEAUNE, Mr le Sénateur, Mr Éric GOLD, Mr le Président de la communauté de communes Plaine Limagne, Mr Claude RAYNAUD et Mme la conseillère Départementale, Mme Alexandra VIRLOGEUX. A cette occasion , 4 personnes ont été mises à l'honneur : Mme Carole Villedieu, employée communale, qui a reçu la médaille du travail des 30 ans, Mr Jean Roux, ancien conseiller municipal, la médaille communale , régionale et départementale pour 30 ans de vie municipale , Mr Jean Douce, conseiller municipal, la médaille communale , régionale et départementale pour 45 ans de vie municipale et Mr Didier Chassain, maire, la médaille communale , régionale et départementale pour 30 ans de vie municipale et la médaille du Sénat.

Balade gourmande : organisée par la Communauté de communes, elle doit avoir lieu le dimanche 2 Avril . Mr le maire annonce que Mme Maïder Gager, de la commission tourisme est référente pour la commune de MONS.

Compte-rendu du Téléthon : Brigitte en fait le bilan : sur les 3 communes organisatrices, il a rapporté 1 159 €… qui ont été reversés à l'AFM. Elle précise que pour l'an prochain, il est déjà envisagé de trouver une autre formule plus attractive.

Fête patronale : Mr le Maire annonce que dans le cadre de la DALD (Dotation d'Animation Locale Décentralisée) , la commune de Mons a obtenu une subvention de 300 € pour l'organisation de la fête patronale de septembre dernier.

Compte-Rendu des différents syndicats : Jérôme annonce qu'à la dernière réunion du syndicat Basse Limagne, il a été décidé d'augmenter le prix du mètre cube d'eau qui passera à 2,38 € HT.

Prochaine réunion : Jeudi 9 Février

Ont signé les membres présents